



MEDIAPART

DOSSIER L'argent libyen de Sarkozy

Procès en appel des financements libyens : Djouhri et Gaubert, les rois de l'embrouille

Deux amis encombrants de l'ancien président Sarkozy se sont succédé, lundi 23 et mardi 24 mars, à la barre du procès en appel des financements libyens. Alexandre Djouhri et Thierry Gaubert ont multiplié les écrans de fumée face aux questions gênantes.

Fabrice Arfi

25 mars 2026 à 08h21

Le président de la cour d'appel de Paris, Olivier Geron, prévient l'homme en face de lui : « *Essayez de répondre de façon concise et, si possible, à la question posée.* » À la barre, Alexandre Djouhri, dont les propos liminaires quelques jours plus tôt ressemblaient à un ballon qui virevolte dans tous les sens quand il se dégonfle, opine : « *Promis.* » Mais même à voix basse, sans la vulgarité ni les outrances dont il a pu être coutumier en première instance, Alexandre Djouhri est souvent difficile à suivre et, parfois, à croire.

Il se présente comme « *un homme d'affaires à cent pour cent* ». Ses détracteurs le soupçonnent plutôt d'être un agent de corruption – ce qu'il conteste. Il dit : « *Je considère la Libye comme chez moi.* » Cela tombe bien, Alexandre Djouhri a été interrogé, lundi 23 et mardi 24 mars, sur ses relations avec plusieurs acteurs de l'affaire libyenne, et tout particulièrement sur deux interventions susceptibles d'être rattachées, d'après l'accusation, à une présumée association de malfaiteurs liée à Nicolas Sarkozy – ce qu'il dément.



Alexandre Djouhri au palais de justice de Paris, le 16 mars 2026.

© Photo Raphaël Lafargue / Abaca

Alexandre Djouhri, né en 1959 à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), revendique une « *culture bédouine* ». C'est-à-dire, définit-il, « *des hommes de parole, rigoureux et absolument pas matérialistes* », même si ce n'est pas exactement le portrait-robot que dix années d'enquête ont brossé de lui. Alexandre Djouhri jure avoir « *toujours fait profiter la France* » de son savoir-faire aux marges de la diplomatie occulte et du monde économique. Mais pas au point non plus d'y payer des impôts : il est résident fiscal en Suisse depuis plusieurs décennies.

Alexandre Djouhri dit connaître personnellement Jacques Chirac depuis 1979, Mouammar Kadhafi depuis 1981, son bras droit, Béchir Saleh – dont il sera beaucoup question –, depuis 1986, le futur chef des services de renseignement intérieur Bernard Squarcini depuis 1988, l'ancien premier ministre Dominique de Villepin depuis 1993 et l'ennemi juré de celui-ci au sein de la droite, Nicolas Sarkozy, assis à un mètre de lui sur le banc des prévenus, depuis 2006.

S'il a pu croiser Nicolas Sarkozy à l'improviste dans le même hôtel de La Baule qu'ils ont fréquenté par le passé, Alexandre Djouhri est sûr de sa date, 2006 donc, et se souvient très bien de sa véritable rencontre avec l'ancien président de la République, qui était alors ministre de l'intérieur. « *Il était persuadé, commence-t-il, que moi et Dominique de Villepin avions été les instigateurs de l'affaire*

Clearstream [un dossier de fausse accusation de détention de comptes non déclarés à l'étranger – ndlr]. *À la demande de Chirac, je l'ai rencontré, à cause d'un aparté de Nicolas Sarkozy à la sortie d'un conseil des ministres où il avait parlé de moi.* »

« *J'ai reçu un coup de fil du secrétariat de Nicolas Sarkozy à l'hôtel Ritz, où je résidais à l'époque. Je l'ai vu dans ses appartements personnels. Je pourrais même vous dire comment il était habillé. On s'est expliqués, et je pense l'avoir convaincu que je n'avais rien à voir là-dedans* », poursuit-il.

L'ombre de Béchir Saleh

Entre Nicolas Sarkozy et Alexandre Djouhri, il y a, dans le dossier libyen, un troisième homme : Béchir Saleh, directeur de cabinet de Mouammar Kadhafi, patron d'un fonds souverain du régime. À ce double titre, il est le protagoniste potentiel des deals secrets entre la France et la Libye avant et après l'élection présidentielle de 2007 – il est aujourd'hui en fuite et visé par un mandat d'arrêt.

Dans un procès, les dates ont toujours leur importance. S'agissant de la rencontre de Nicolas Sarkozy avec Béchir Saleh, il existe trois versions : 1) selon Saleh, Alexandre Djouhri lui a présenté Nicolas Sarkozy quand celui-ci était ministre de l'intérieur (donc avant l'élection de 2007) ; 2) selon Djouhri, la rencontre a eu lieu grâce à lui mais quand Nicolas Sarkozy était déjà à l'Élysée (donc après l'élection) ; et 3) selon la version de Sarkozy en première instance, la rencontre s'est faite en juillet 2007 sur le tarmac de l'aéroport de Tripoli, sans le moindre lien avec Alexandre Djouhri. Comme le fera remarquer un des avocats des parties civiles, Vincent Ollivier, il y en a forcément deux qui mentent. « *C'est ma version qui prime* », lance Djouhri.

Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'Alexandre Djouhri n'est pas un inconnu pour Nicolas Sarkozy, et les archives, elles, ne mentent pas, ou peu. Selon celles de la présidence de la République, Alexandre Djouhri est un peu à l'Élysée « *comme chez lui* », selon le mot de l'avocat général (le procureur en appel) Damien Brunet. Entre 2007 et 2012, il s'y est en effet rendu quatorze fois pour rencontrer Nicolas Sarkozy et cinquante-neuf fois pour voir Claude Guéant,

secrétaire général des lieux, dont quelques-unes avec Béchir Saleh. « *Je venais voir des amis. Il n'y avait pas toujours un but précis* », élude Djouhri.

Si Béchir Saleh a une place aussi importante dans l'affaire libyenne, c'est parce qu'il apparaît comme possiblement impliqué dans les négociations liées à un projet de financement occulte de la campagne de 2007, selon une note libyenne révélée par *Mediapart*. Et aussi parce qu'il a pu être celui qui, au sein du premier cercle de Kadhafi, a fait « *obstacle* » à la révélation d'éléments compromettants pendant la guerre de 2011 sur la corruption franco-libyenne, selon des confidences d'un de ses avocats à la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI, aujourd'hui DGSI).

Deux exfiltrations

La cour d'appel dira si ceci explique cela, mais il se trouve qu'à deux reprises la France de Sarkozy sauvera la mise à Béchir Saleh, avec, à chaque fois, Alexandre Djouhri dans la coulisse.

Première intervention, en novembre 2011. Alors qu'il est retenu par des dissidents libyens ayant pris le pouvoir après la chute de Kadhafi, Béchir Saleh est exfiltré vers la France avec la bénédiction de Nicolas Sarkozy, qui avait reconnu en première instance son implication après l'avoir démentie durant l'enquête. En pratique, c'est Alexandre Djouhri qui s'est occupé de tout, y compris des questions matérielles : logement, affrètement d'un jet privé, accueil en Tunisie en présence de l'ambassadeur de France Boris Boillon, etc.

Alexandre Djouhri parle alors de Béchir Saleh comme d'« *un frère qu'on n'abandonne pas* », tout en revendiquant avoir pris part à un « *secret d'État* ». À la question de savoir de quoi il parle précisément, il répond : « *J'ai soixante dix-sept dossiers classés secret-défense... Ça veut bien dire ce que ça veut dire.* » Façon de laisser entendre que le monde des services secrets ne lui serait pas étranger.

Deuxième intervention, cette fois en mai 2012, cinq jours après des révélations de *Mediapart* citant Béchir Saleh dans un possible financement occulte de Nicolas Sarkozy

en 2007. La France découvre alors le nom de Béchir Saleh et le fait que, bien qu'étant visé par un mandat d'arrêt d'Interpol, il réside tranquillement en France. La pression est énorme : les premier ministre et président de l'époque, François Fillon et Nicolas Sarkozy, manifestement très mal informés, disent publiquement découvrir la situation et annoncent que Béchir Saleh sera arrêté s'il est véritablement visé par un mandat.

« Je mets en doute le fait que Béchir Saleh avait une fiche [Interpol] », va même jusqu'à affirmer Djouhri, alors qu'il n'y a pas de débat sur ce point.

Dans la foulée, Alexandre Djouhri et le chef de la DCRI, Bernard Squarcini, se mobilisent, comme le prouvent de nombreux relevés téléphoniques. Et le 3 mai 2012, Béchir Saleh parvient en début de soirée à s'envoler sans encombre de l'aéroport du Bourget, direction le Niger puis l'Afrique du Sud, sans que la police aux frontières mette à exécution les promesses d'arrestation.

À la barre de la cour d'appel, Alexandre Djouhri jure qu'il n'était pas au courant des révélations de *Mediapart*. « Ça ne me parle pas », dit-il, tout en affirmant qu'elles ont été faites, selon lui, sur la base d'une « fausse lettre » (la fameuse « note Koussa »), dont il révèle qu'il en aurait vu une copie quelque temps plus tôt à Abou Dhabi... Chez qui et dans quelles circonstances ? Mystère.

Selon lui, tout cet enchaînement chronologique ne serait en réalité que pure coïncidence, même si un proche de Béchir Saleh a affirmé le contraire durant l'enquête. Comme il l'avait indiqué en première instance, Alexandre Djouhri assure que le « seul motif » du départ de Béchir Saleh était une réunion qu'il devait tenir au Niger sur la question de l'avenir politique de la Libye et dont il ne reviendra, finalement, jamais. « Je mets en doute le fait que Béchir Saleh avait une fiche [Interpol] », va même jusqu'à affirmer Djouhri, alors qu'il n'y a pas de débat sur ce point. Le vol en jet (réservé à la dernière minute) dans lequel son ami est parti a été réglé par Djouhri pour la modique somme de 96 000 euros.

Peu avare de contradictions, Alexandre Djouhri dit à la

cour au sujet de cette seconde exfiltration qu'il a « *tout organisé [...] de sa propre initiative* », sans jamais en référer ni à Nicolas Sarkozy ni à Claude Guéant (alors ministre de l'intérieur), mais aussi que cette histoire relève du « *pouvoir régalien de l'État* ».

Thierry Gaubert, l'autre ami encombrant

Il est tout aussi difficile d'y voir clair dans les paroles d'un autre prévenu, Thierry Gaubert, entendu mardi 24 mars à la suite d'Alexandre Djouhri. Ancien intime de Nicolas Sarkozy, dont il a été le collaborateur à la mairie de Neuilly-sur-Seine dans les années 1980 et au sein du gouvernement Balladur en 1994, Thierry Gaubert apparaît, lui aussi, comme un ami encombrant pour l'ancien président de la République.

Lui est cité dans le scandale libyen parce qu'il a perçu en février 2006, sur un compte non déclaré aux Bahamas, 440 000 euros que l'agent de corruption Ziad Takieddine lui a envoyés depuis une société offshore uniquement abondée en fonds du régime libyen.



Thierry Gaubert au palais de justice de Paris, le 16 mars 2026. © Photo Vincent Loison / Agence 1h23 / Sipa

Ce versement a eu lieu quelques jours après une rencontre secrète à Tripoli entre Brice Hortefeux, un proche de Thierry Gaubert alors ministre délégué de Sarkozy, et le numéro deux du régime Kadhafi, Abdallah Senoussi, un homme condamné en 1999 à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir fomenté l'attentat contre l'avion de ligne DC-10 d'UTA (170 mort-es). Et une note de calendrier rédigée par le même Gaubert dix jours plus tôt portait

cette mention : « *Ns-Campagne* ».

Pour sa défense, Thierry Gaubert affirme, d'une part, qu'il n'a pas le moindre lien avec la Libye et, d'autre part, que les ponts étaient coupés depuis belle lurette avec Nicolas Sarkozy.

Sur ce dernier point, le président de la cour, Olivier Géron, lui a rappelé les très nombreuses occurrences retrouvées dans ses archives informatiques laissant apparaître « *une proximité plus constante que l'éloignement* » dont il a parlé. Thierry Gaubert assure qu'il ne s'agissait aucunement de « *relations directes et personnelles* », mais de mentions anodines liées à son travail de directeur de cabinet du président des Caisses d'épargne à cette époque.

Quant à la mention « *Ns-Campagne* », Thierry Gaubert a beaucoup varié. Devant les policiers, durant l'enquête, il avait déclaré : « *Je note qu'il y a un grand "N" et un petit "s", d'habitude je mets un grand "N" et un grand "S", donc ce n'est peut-être pas Nicolas Sarkozy. "Campagne" est un mot qui veut dire plein de choses.* »

Mais en première instance, aidé par la défense de Nicolas Sarkozy, la mémoire lui était revenue. Oui, c'était bien en lien avec Nicolas Sarkozy et la campagne présidentielle, mais sûrement pas pour des questions de financements libyens : il s'agissait en fait d'une référence à un article de *L'Express* sur la modification des statuts de l'UMP (ancien nom de LR) dans la perspective de l'élection présidentielle. Thierry Gaubert a maintenu cette explication devant la cour.

Un fragile alibi ?

S'agissant de ses liens avec la Libye, il a été on ne peut plus affirmatif : « *Je ne connais rien à la Libye.* » Seulement voilà, un mail retrouvé dans son ordinateur évoque l'existence d'un dîner en juin 2007 – chez Ziad Takieddine – entre Claude Guéant et Saïf al-Islam Kadhafi, un des fils du dictateur libyen. Gaubert parle d'« *élucubrations* » de Takieddine, alors que cette rencontre avait été admise par Claude Guéant en première instance.

Un autre message montre qu'en mars 2006, moins de deux

mois après avoir perçu un demi-million d'euros d'argent libyen aux Bahamas, Gaubert attend que Brice Hortefeux et Claude Guéant lui remettent un document pour le transmettre à Takieddine. Celui-ci a été retrouvé dans les archives de l'intermédiaire : il s'agit, d'après l'accusation, d'une note de la préfecture de police sur une affaire de séquestration dans un palace parisien, mettant en cause un petit-fils de Kadhafi. « *Je ne sais pas de quoi il s'agit. Je n'ai rien compris de cette histoire* », réagit à la barre Gaubert, qui parle d'« *un courrier dont il n'est pas destinataire* » et qu'il n'a pas ouvert, avant de conclure : « *Je ne me souviens pas.* »

Un autre mail indique encore que, le 29 janvier 2006, il souhaite « *bon voyage* » à Ziad Takieddine, soit la veille d'un départ pour Tripoli d'où il va superviser la réception de fonds libyens. « *Je n'ai pas écrit "bon voyage en Libye"* », essaie Gaubert.

Et quand il est interrogé par l'avocat de l'association anticorruption Sherpa, Vincent Brengarth, sur la présence du numéro de l'ambassadeur de Libye en France dans son répertoire téléphonique, il esquive : « *Je ne sais pas. Cela a peut-être un lien avec mes activités aux Caisses d'épargne, il m'arrivait de rencontrer des ambassadeurs.* »

« *Je ne sais pas de quoi il s'agit. Je n'ai rien compris de cette histoire.* »

Thierry Gaubert

Confronté ensuite au témoignage de l'ex-femme de Ziad Takieddine, qui a affirmé sur procès-verbal qu'il était bien mêlé à des discussions avec son ex-mari et Brice Hortefeux sur les affaires libyennes, Thierry Gaubert s'énerve : « *C'est insensé ! Qu'est-ce qu'elle en sait ?* » S'agissant de remises d'espèces également évoquées ? « *C'est complètement inventé.* » Gaubert attaque avec autant de tact le témoignage de l'ancien chauffeur de Takieddine, qui a confirmé leur relation très étroite : « *C'est n'importe quoi, c'est absurde.* »

Quant à sa propre ex-femme, qui le met également en cause, il affirme : « *Quand on ment, on dit toujours un peu de vrai et beaucoup de faux.* » De mauvaises langues pourraient y percevoir une forme d'aveu.

Thierry Gaubert parle aussi de Takieddine comme d'un « *type fou* », mais il a toutefois le plus grand mal à expliquer l'origine des 440 000 euros qu'il a perçus de sa part aux Bahamas. Comme en première instance, il a soutenu qu'il s'agissait de fonds envoyés par Takieddine au profit d'un ami commun, Thierry de La Brosse. Celui-ci, n'ayant pas de compte à l'étranger pour finir les travaux d'une maison qu'il avait déjà achetée en Colombie (comment ? on ne sait pas...), aurait eu besoin d'utiliser le compte aux Bahamas de Gaubert. Une version acrobatique, qui fait suite à deux autres, tout aussi incompréhensibles, durant l'enquête.

De là à penser que Thierry Gaubert est prêt aux contorsions les plus loufoques pour cacher la véritable origine de ce transfert, il n'y a qu'un pas. D'autant qu'une

écoute téléphonique de septembre 2011 entre Brice Hortefeux et lui, au moment de la mise en examen de Ziad Takieddine dans l'affaire Karachi (un autre scandale financier), a révélé une certaine fébrilité des deux hommes au sujet de l'intermédiaire.

« Je comprends pas comment il est auditionné sur Karachi, je croyais qu'il avait aucun rôle dans Karachi, moi », lui confiait alors Brice Hortefeux. Et Gaubert de répondre au téléphone : *« Je pense que c'est étendu à d'autres sujets, à mon avis c'est étendu au reste. »* L'avocat Vincent Brengarth lui demande de *« quel reste on parle »*. *« Pas de la Libye »,* s'est empressé de répondre Thierry Gaubert.

Fabrice Arfi